



Édito

En 1996, bien avant les autres communes du Canton, la Commune de La Brède a réfléchi à la création d'un service d'accueil de la petite enfance.

C'est ainsi qu'au mois de décembre 1998, la Maison Tom Pousse ouvrait ses portes.

Aujourd'hui vingt enfants y sont accueillis quotidiennement en accueil permanent ou halte garderie.

Nous avons parallèlement créé une crèche familiale c'est-à-dire un réseau d'assistantes maternelles salariées de la Commune placées sous la direction d'une infirmière puéricultrice.

La Commune fournit le matériel pédagogique (livres, jouets) de transport (poussettes, sièges auto, ...) et les animations (baby gym,...)

Dès l'origine nous avons souhaité que le dispositif ainsi créé soit accessible à tous et nous avons donc pratiqué successivement le quotient familial et aujourd'hui le taux d'effort qui permet de prendre en compte les niveaux de revenu des parents.

La Communauté de Communes a émis le souhait de se voir transférer la compétence petite enfance comme elle l'a déjà fait pour les compétences de la collecte et du traitement des déchets ou des transports scolaires par exemple.

Nous sommes bien sûr favorables à ce transfert dans la mesure où il devrait permettre d'homogénéiser sur l'ensemble du territoire cantonal les moyens de garde proposés aux jeunes parents.

Mais nous voulons toutefois avoir la garantie que les brédois conserveront dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui l'accès pour leurs enfants à la Maison Tom Pousse qu'ils ont payée de leurs impôts.

Le transfert de la compétence petite enfance à la Communauté de Communes suppose également que celle-ci se voit affecter les structures d'accueil existantes.

Nous souhaitons bien évidemment que ce transfert d'un équipement qui vient d'être évalué à 500 000 € par les services de France Domaines se fasse dans des conditions équitables.

Or il s'avère que nous ne connaissons rien du dispositif que la Communauté de Communes entend mettre en place à compter du 1er janvier 2010 concernant les conditions d'accueil des jeunes enfants.



Par ailleurs, nous avons appris qu'elle souhaitait se voir transférer la pleine propriété des structures d'accueil existantes pour l'euro symbolique, en contrepartie de la reprise des emprunts en cours.

Cette décision engendre une grande inégalité de traitement entre les communes.

En effet, certaines communes qui viennent juste de s'équiper d'une structure d'accueil transféreront des dettes à la communauté (c'est le cas en particulier de Léognan et de Cadaujac) tandis que les communes qui, comme La Brède ont fait ce choix il y a plus d'une dizaine d'années et qui ont donc à peu près terminé le remboursement des emprunts lui transféreront une partie de leurs actifs (c'est ainsi un cadeau de l'ordre de 370 000 € que la Commune de La Brède ferait à la Communauté de Communes).

D'autres communes encore qui n'avaient pas jusque là fait l'effort de construire une structure d'accueil pour la petite enfance parce qu'elles avaient fait d'autres choix, se verront financer un bâtiment flambant neuf aux frais de la Communauté de Communes (c'est le cas de Saint Médard d'Eyrans et de Saint Selve).

Dans ce contexte le Conseil Municipal a cependant, par délibération du 7 mai décidé d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes permettant le transfert à celle-ci de la compétence petite enfance.

Mais il a toutefois sursis à toute décision concernant les modalités matérielles de transfert de la structure Tom Pousse à la communauté, la mise à disposition à titre gratuit qui est la seule condition imposée par la Loi lui paraissant en l'état préférable à une vente dans des conditions financières difficilement acceptables.

Rosière 2009

Les Fêtes de la Rosière s'efforcent de respecter l'esprit du testament de François de Paule Latapie du 1^{er} Juin 1823 qui a institué la fête.

Selon ce testament, un Jury réuni autour du Maire, du Curé de la Paroisse (actuellement le représentant du Conseil Paroissial) et du Juge de Paix (actuellement le Notaire du Village) doit élire chaque année « *la jeune fille née dans la Paroisse de La Brède et parvenue à l'âge nubile qui aura le mieux mérité cet honneur par la dureté de ses mœurs, sa piété filiale, son respect pour ses devoirs* ».

Afin de tenir compte du renouvellement de la population de La Brède mais aussi pour maintenir l'unité d'une même classe d'âge, le Jury permanent a décidé que désormais toute jeune fille demeurant à La Brède l'année de ses dix huit ans pourra, si elle le souhaite, être candidate.



Lucile Maître sera notre 174^{ème} Rosière.

Elles étaient deux candidates à l'élection de la Rosière, jeudi 9 avril 2009. Le jury a choisi Lucile Maître pour représenter la jeunesse brédoise lors des Fêtes de la Rosière.

Actuellement en Terminale STI Arts Appliqués, Lucile a effectué toute sa scolarité à l'école Primaire Jean Cazauvieilh puis au Collège de Rambaud. BAC oblige, les préparatifs des Fêtes se feront au rythme des révisions.

Service Enfance : agenda de l'été

Cet été, le service Enfance Jeunesse de la Commune met en place plusieurs dispositifs d'accueils pour les enfants de 3 à 14 ans :

L'accueil de Loisirs à la journée

Ouvert **du 6 juillet au 28 août**, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, dans les locaux des établissements scolaires, vos enfants seront accueillis par l'équipe d'animation qui leur proposera des activités sportives et culturelles. L'accueil de Loisirs sera fermé du 10 au 14 août. Places Limitées.

Les stages culturels et sportifs (inscriptions à la semaine)

- **Semaines culturelles** : Du 20 au 24 juillet et du 27 au 31 juillet, les enfants de 8 à 12 ans pourront s'initier au montage vidéo et au tournage d'un film d'animation, en partenariat avec l'association Regard de Deux Mains. 12 places disponibles.
- **Sport Vacances** : Du 13 au 17 juillet, pour les 9 - 12 ans, découverte de diverses activités sportives. 12 places maximum.

Transports scolaires : rentrée 2009

Les formulaires d'inscription pour la rentrée 2009 ainsi que toutes les informations (établissements desservis, Cartes et horaires des arrêts par itinéraire) sont disponibles sur le site de la Communauté de Communes www.cc-montesquieu.fr

Une permanence d'accueil pour les inscriptions sera ouverte du lundi 15 au mardi 30 Juin 2009. Une permanence d'accueil pour les inscriptions sera ouverte du lundi 15 au mardi 30 Juin 2009.



Les séjours

- **Du 6 au 10 juillet** : Séjour à Bombannes pour les 8 - 12 ans (Brevet de natation 25 m obligatoire) 16 places disponibles.
- **Du 15 au 17 juillet** : Mini séjour au Chaudron magique (ferme pédagogique) pour les 5 - 7 ans. 20 places disponibles.
- **Fin juillet** : Séjour « Jeunes » au Lac de Cazaux pour les 12 - 14 ans (brevet de natation 25 m obligatoire). 8 places disponibles

Inscriptions

Réservations pour les séjours du mardi 2 juin au vendredi 19 juin auprès de Fabienne Constantin. **Permanences** à l'école primaire de 16h30 à 18h30 le lundi/mardi/jeudi et vendredi et à l'Espace Pousse les mercredis 3 - 10 - 17 et 24 juin de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30.

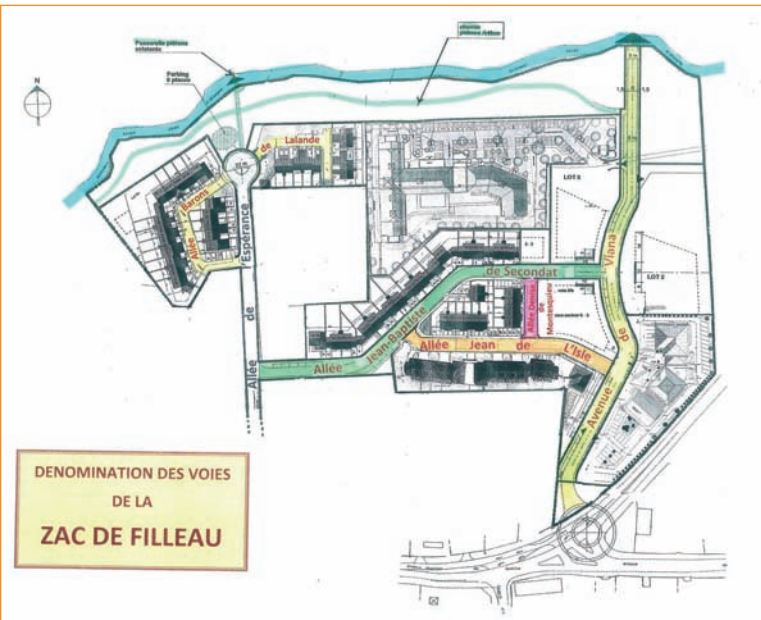
Réservations pour l'Accueil de Loisirs du 8 au 24 juin aux mêmes horaires de permanences.

POLE EMPLOI : UN SERVICE DE PROXIMITE

Le Pôle Emploi de La Brède, en partenariat avec la Communauté de Communes de Montesquieu, vous accueille tous les lundis de 10h à 12h et de 15h à 18h, et tous les jeudis de 9h à 12h à l'Espace Pousse.

Le Service met à votre disposition les offres d'emploi de la Gironde, vous accompagne dans vos diverses recherches d'emploi, telles que : aide à la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation, préparation à un entretien d'embauche.

Contact : Sonia Campoy - Tel : 05.56.78.43.82



URBANISME

ZAC de Filleau : quoi de neuf ?

Le Conseil Municipal a décidé dans sa séance du 10 février 2009 la dénomination des voiries nouvelles de la ZAC de Filleau.

Il a tout d'abord voulu honorer la Ville de Viana, notre sœur jumelle de Navarre, en lui dédiant le nom de la voie principale qui reliera à terme l'Allée des Lettres Persanes à l'Avenue Charles de Gaulle.

Il a voulu également souligner le lien qui unit notre Commune au Château et aux familles qui s'y sont succédé et qui ont toutes marqué de leur empreinte notre vie locale.

La voie principale s'appellera ainsi **Avenue de Viana**.

Les voies internes seront respectivement dénommées **Allée Jean Baptiste de Secondat**, du nom du fils de Montesquieu, gentilhomme et savant qui a exercé une grande influence sur le Bordeaux de la fin du XVIIIème siècle ; **Allée Denise de Montesquieu**, du nom de la dernière fille de Montesquieu qui lui servit de secrétaire à la fin de sa vie ; **Allée Jean de L'Isle**, du nom du seigneur de La Brède qui obtint du Roi de France les lettres patentes officialisant les foires de La Brède dont celle de la Sainte Luce et enfin **Allée des Barons de Lalande**, du nom de la famille qui construisit le Château de La Brède dont le nom est intimement mêlé à l'histoire de la Guyenne, notamment pendant la guerre de Cent Ans au cours de laquelle, comme la Ville de Bordeaux, elle resta fidèle au Duc d'Aquitaine, Roi d'Angleterre jusqu'à la conquête française.

Par ailleurs, plusieurs chantiers sont en cours avec la construction de 10 maisons à loyer modéré (livraison au 1er trimestre 2010) et de l'Hôtel-Restaurant « Le Philosophe » dont l'ouverture est prévue en 2010. Les autres programmes de logement et la résidence pour personnes âgées sont en phase de commercialisation avant construction.

TRAVAUX

Les services techniques contribuent à l'amélioration de notre cadre de vie et participent à la mise en valeur de notre Commune.

Voirie : l'équipe sillonne actuellement les routes et chemins de La Brède afin d'entretenir la voirie communale (bouchage de nids de poule, fossés, caniveaux...)

Equipements sportifs : entretien des stades, mise en place de clôtures...

Ecole Primaire : cour de récréation engazonnée, sécurité : réfection des clôtures et du portail, et sécurité intérieure des locaux. Etude et mise en place du fleurissement de la Commune.

GRIPPE A (H1N1)

DES GESTES SIMPLES POUR LIMITER LES RISQUES DE TRANSMISSION



LAVEZ-VOUS LES MAINS PLUSIEURS FOIS PAR JOUR
AVEC DU SAVON OU UNE SOLUTION HYDROALCOOLIQUE



UTILISEZ UN MOUCHOIR EN PAPIER POUR ÉTERNUER OU TOUSSER,
PUIS JETEZ-LE DANS UNE POUCELLE ET LAVEZ-VOUS LES MAINS



EN CAS DE SYMPTÔMES GRIPPAUX, APPELZ VOTRE MEDECIN TRAITANT OU LE 15

POUR TOUTE INFORMATION

0 825 302 302

(0,15 euro/min depuis un poste fixe)

www.pandemie-grippale.gouv.fr

inpes



BRÈVES

Déclaration des revenus : nouveautés en 2009

La déclaration de revenus préremplie sera étendue en 2009 aux revenus de capitaux mobiliers. Grâce à l'extension de ce service, ce sont plus de 31 millions de foyers fiscaux qui bénéficieront cette année de la préimpression de leurs revenus.

Par ailleurs, en 2009, la déclaration sur Internet est encore plus simple grâce à deux innovations :

- les usagers pourront déclarer leurs revenus en ligne depuis n'importe quel ordinateur, grâce à un accès simplifié et sécurisé, en saisissant trois identifiants. Le certificat électronique ne sera donc plus indispensable ;
- lorsqu'ils n'auront aucun complément, ni aucune modification, à apporter à leur déclaration de revenus préremplie, ils disposeront d'une procédure simplifiée qui leur permettra de déclarer en 3 clics seulement.

www.impots.gouv.fr

Le service de déclaration par Internet est ouvert 24h/24 et 7 jours/7. Totalement sécurisé, il permet d'obtenir un accusé de réception dès la déclaration terminée. Pour toute question d'ordre technique relative à la déclaration par Internet, une assistance est accessible par courriel et par téléphone.

Date limite de dépôt de la déclaration papier :

Jusqu'au 29 mai 2008, minuit

Dates limites de souscription des déclarations en ligne (zone C) :

mardi 18 juin 2009 à minuit.

Environnement

Une borne pour les déchets d'activité de soin à risques infectieux (DASRI)

La CCM met en place une borne de collecte des déchets de soins à risques infectieux pour les patients en automédication. Le principe est simple, le patient se procure auprès de son pharmacien une boîte à aiguilles équipée d'un code barre. Une fois remplie, cette boîte est déposée dans la borne automatique. Une manière simple et sécurisée pour traiter ces déchets dangereux.



Bulletin d'informations de la Commune de La Brède

Directeur de publication : Michel Dufranc • Rédaction : Service communication

Photos : Mairie • Impression : Imprimerie Prosper • Tirage à 1500 exemplaires

Dépôt légal à parution

Mairie de La Brède - 1 place Saint Jean d'Etampes - BP 30047 - 33652 La Brède cedex

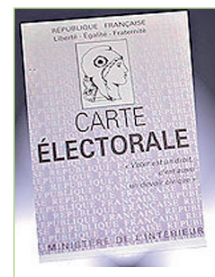
Tél : 05 57 97 18 58 - Fax : 05 57 97 18 50

courriel : contact@labrede-montesquieu.com • Site web : www.labrede-montesquieu.com

LES ELECTIONS EUROPEENNES

Dimanche 7 juin 2009, votez !

Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'Union européenne compte 27 pays membres totalisant 450 millions de personnes : Allemagne, France, Italie, Royaume Uni, Espagne, Pays Bas, Belgique, Grèce, Portugal, Suède, Autriche, Danemark, Finlande, Irlande, Luxembourg, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Chypre, Bulgarie et Roumanie.



Les prochaines élections européennes se dérouleront **dimanche 7 juin** en France métropolitaine (et samedi 6 juin dans les DOM-TOM).

Les électeurs choisiront pour la France les **72 députés qui les représenteront pendant 5 ans au Parlement européen**, les députés étant répartis entre 8 régions électorales : Est (9), Ile-de-France (13), Massif central-Centre (5), Nord-Ouest (10), Ouest (9), Outre-mer (3), Sud-Est (13) et Sud-Ouest (10).

Pour voter en France, il est nécessaire d'être citoyen de l'Union européenne (UE) âgé de 18 ans, domicilié ou résident de longue durée en France (disposant de la plénitude du droit de vote dans son pays d'origine) et être inscrit sur les listes électorales. A noter que les citoyens de l'UE doivent choisir pour les élections européennes le pays dans lequel ils souhaitent exercer leur droit de vote, un citoyen communautaire ne pouvant pas voter plus d'une fois pour un même scrutin pour l'élection au Parlement européen.

A La Brède, les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 19h à la Salle des Fêtes

Pensez au vote par procuration !

Le vote par procuration permet à un électeur (le mandant) de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix. L'électeur choisi (le mandataire) doit, pour voter à sa place :

- être inscrit dans la même commune que la personne donnant procuration (le mandant), mais pas obligatoirement dans le même bureau de vote et ne pas avoir reçu plus d'une procuration, sauf si la procuration a été établie à l'étranger.

Plus d'informations sur www.labrede-montesquieu.com/elections.htm

Tribune libre

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au règlement intérieur voté par le Conseil Municipal, un espace de libre expression est réservé aux différents groupes politiques, dans les communes de plus de 3500 habitants.

La Brède Ensemble

ELECTIONS EUROPEENNES : OSEZ VOTER !

2900 électeurs brédois seront appelés aux urnes le 7 juin prochain pour les élections européennes. Parmi eux 50 jeunes de 18 ans inscrits pour la première fois sur les listes électorales pourront exprimer leur voix lors de ce scrutin important.

Il n'est pas inutile de rappeler l'importance de ce vote qui permettra de renouveler le Parlement européen et d'y faire entendre la voix de la France dans une Europe élargie à 27 membres. Contrairement aux idées simplistes faussement répandues, l'Europe n'est pas qu'une organisation technocratique, éloignée du terrain et peu soucieuse des intérêts des citoyens ; le Parlement dispose de pouvoirs relativement importants dans les domaines budgétaire et législatif et ses décisions pèsent directement sur de nombreux aspects de notre vie quotidienne.

C'est pourquoi l'abstention massive que les sondages laissent présager et que certains encouragent n'est pas la solution car l'Europe, dans le contexte actuel de crise et malgré les fortes incertitudes ressenties par tous, reste une garantie de force et de mutualisation des moyens indispensables pour affronter ces difficultés.

Alors le 7 juin, osez voter !

La Brède aux Citoyens

Etre élu de La Brède aux Citoyens, c'est aussi SOUTENIR et AGIR.

Avec le mois de mai commencent les tournois sportifs et les spectacles de fin d'année, l'occasion pour toutes les familles de passer un bon moment. Dans cette période de crise, ces temps de convivialité font du bien. Merci au dynamisme de tous les organisateurs.

Nous en profitons pour souhaiter une bonne préparation de fête à Lucile, élue Rosière 2009.

Notre rôle est aussi de contribuer aux mouvements solidaires.

N'oubliez pas notre **prochaine collecte au profit du Secours Populaire, samedi 6 juin de 9h à 13h, 9 pl Montesquieu.**